

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00245

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE RUE PIERRE LOTI SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES ETABLI PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2017

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 79

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180507-D20180024510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180709

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Annick FAY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Christian JULIEN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE RUE PIERRE LOTI SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES ETABLI PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2017

Dans le cadre de ses interventions au titre de la création de nouvelles zones d'activités économiques, Saint-Etienne Métropole a engagé la création d'une zone d'activités artisanales sur la commune de Saint-Etienne, rue Pierre Loti.

Cette Zone d'activité proposera une programmation économique de 10 000 m² de surface au sol environ sur une surface totale d'environ 5 hectares. Compte tenu de la rareté de l'offre sur le secteur centre de la métropole, cette zone est d'une importance cruciale pour le développement de nos entreprises.

L'aménagement de cette zone a été confié à la SPL Cap Métropole dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Avancement de l'opération au 31 décembre 2017

La convention a été signée et notifiée à l'aménageur le 15 novembre 2017.

Un diagnostic sur enrobés a été réalisé et une étude CSPS a été lancée pour 2 222 €.

Les autres dépenses sont la rémunération de l'aménageur pour 10 091 € et des frais de gestion pour 380 €, soit un total de dépense sur 2017 de 12 693 €.

Prévisions 2018

Il est convenu que CAP METROPOLE acquiert des emprises actuellement propriété de Métropole Habitat et de la Ville de Saint-Etienne, qui feront l'objet des premières phases de travaux.

Les études de maîtrise d'œuvre engagées en 2017 pour l'aménagement du secteur Nord en vue de la viabilisation du lot réservé pour le pôle moto se poursuivent jusqu'à la consultation des entreprises de travaux. Ceux-ci sont en cours et seront terminés à la fin du 3^{ème} trimestre.

Par ailleurs, un groupement de maîtrise d'œuvre en charge de la conception et du suivi du projet sera retenu pour l'ensemble de la zone.

Diverses études techniques seront également réalisées : diagnostic amiante, étude géotechnique, études géomètre...

CAP METROPLE lancera sur demande de la Direction du développement économique de Saint-Etienne Métropole un appel à promoteur en vue de sélectionner l'opérateur qui réalisera le village d'entreprise en entrée sud du site.

Pour l'année 2018, il est prévu 1 369 505 € de dépenses :

- études : 27 447 €,
- acquisitions : 647 057 €,
- travaux d'aménagement : 604 474 €,
- rémunération aménageur : 67 625 €,
- frais de gestion : 22 902 €.

Dans le bilan financier prévisionnel, le montant total des dépenses sur l'opération est estimé à 5 381 482 € HT dont la rémunération de l'aménageur à 429 754 €.

Il n'est pas prévu de commercialisation sur l'année 2018 dans le cadre de la concession (la commercialisation du lot dédié à l'extension du Pôle Moto sera réalisée en 2018 hors concession).

Dans le bilan financier prévisionnel, le montant total des recettes sur l'opération est estimé à 3 683 828 € HT soit 1 229 908 € pour la cession de lots et 2 453 920 € pour la cession d'équipements publics.

Avancement financier

La trésorerie de l'opération au 31/12/2017 s'élève à 637 307 € HT.

La collectivité a approuvé, en Conseil Communautaire validant le traité de concession, le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 2 200 000 € dont les appels de fonds se feront sur 4 années.

Un premier versement a été réalisé en 2017 pour un montant de 650 000 €.

Les autres versements sont prévus de la manière suivante :

- 1 050 000 € en 2018
- 200 000 € en 2019
- 300 000 € en 2020.

Participation de Saint-Etienne Métropole

Après la remise des équipements publics estimés à 2 453 920 € HT, le bilan du présent CRACL fait état d'une participation prévisionnelle qui se monterait en fin d'opération à 1 697 654 € HT.

Le versement de la participation est prévu ainsi : 1 100 000 € HT en 2021 et 597 654 € HT en 2023.

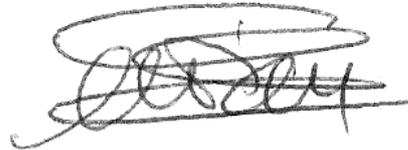
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le compte-rendu annuel d'activités au concédant arrêté au 31 décembre 2017 présenté par la SPL Cap Métropole pour l'opération création d'une ZAE rue Pierre Loti sur la commune de Saint-Etienne,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à toutes formalités en vue de l'exécution de cette convention,
- approuve le versement par Saint-Etienne Métropole, d'une avance de trésorerie de 1 050 000 € à la SPL Cap Métropole en 2018, conformément et suivant les modalités de la convention d'avance financière.
- la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° SERV 27638 – LOTI.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU